



Inscription au lycée de mon fils

Par **mamico**, le **19/07/2010** à **12:00**

Bonjour,
Je suis divorcée, j'avais inscrit mon fils ds un lycée privé où je m'engageais seule à payer, mon ex-mari, après avoir signé, est revenu sur sa décision et a désinscrit mon fils, il a fait seul une inscription ds le public avec deux choix: le 1er étant un lycée correct où sont allés nos aînés et le 2e un lycée de banlieue moins bien fréquenté, c'est ds la 2e que mon fils a été affecté, j'ai réussi à obtenir une place ds le 1er, j'ai prévenu mon ex-mari qui avait l'air d'accord, j'ai finalisé l'inscription et le lendemain, il refusait à nouveau; il va leur écrire pour le leur dire. En fait il prend mon fils en otage pour que j'accepte une médiation que je refuse, nous en avons déjà fait une et ça n'a rien donné, je n'ai pas envie de revivre ces dernières années une 2e fois en les ressassant en médiation. Que peut-on faire?
Merci
Mamico

Par **chris_ldv**, le **19/07/2010** à **15:09**

Bonjour,
L'enseignement est obligatoire jusqu'à 16 ans en France.
Il est gratuit dans les établissements publics mais si vous décidez seule d'inscrire votre enfant dans un établissement payant ... c'est à vous de payer.
Soit votre mari accepte que votre enfant aille dans ce lycée privé que vous seule avez choisi ... et vous payez la totalité des frais de scolarité.
Soit votre mari refuse que votre enfant soit inscrit dans ce lycée privé que vous seule avez choisi. Dans ce second cas si vous avez l'autorité parentale conjointe vous saisissez le juge aux affaires familiales qui tranchera.
Une question subsidiaire: avez vous (votre mari et vous) demandé l'avis de votre enfant en âge d'aller au lycée (donc à priori au moins 15 ans) ?
Cordialement,

Par **mamico**, le **19/07/2010** à **16:42**

Bonjour
merci de votre réponse
C'est au tribunal déjà que c'est décidé le choix du collège, mon fils veut bien entendu aller avec ses copains, dans le lycée où je l'avais inscrit mais qui exige les 2 signatures. Mon ex-mari n'avait bien entendu rien à payer. Le problème du juge c'est qu'il faut attendre 3 mois avant qu'il ne nous reçoive et la rentrée sera passée. J'ai reçu une lettre recommandée du lycée, fin juin, m'avertissant de sa désinscription.
Il cherche juste un moyen de me faire céder, ni plus ni moins qu'une prise d'otage. Je voudrais savoir s'il y a moyen de le coincer au pénal parce que comme lui a dit notre fils aîné c'est inqualifiable!
Cordialement
Mamico